

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance régulière tenue le 16 octobre 2023 le conseil a adopté le règlement no. 005-2023 intitulé :

Règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Bernier, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une taxe spéciale aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit de 8 h 30 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNE À ACTON VALE, ce deuxième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, Greffière